

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/07/2019

Dossier complet le :

24/07/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0237

1. Intitulé du projet

Travaux de restauration morphologique de la Giscle aval

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Morisse Vincent, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 6 0 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau	L.214 du Code de l'Environnement Rubrique 3.1.2.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur supérieure à 100 m (A) A laquelle s'ajoutent éventuellement les rubriques 3.2.1.0 si une opération de curage s'avère nécessaire à terme et en absence de crues et 3.3.1.0 si plus de 0,1 ha de zone humide avérée est impactée par le projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la restauration hydromorphologique de 2,5 km du cours d'eau de la Giscle : de la confluence avec la Môle jusqu'au barrage anti-sel (pont de la RD61).

Ce projet de restauration se distingue en deux types d'intervention :

- la suppression de remblais (4 ha) en lit majeur
- l'arasement de "digues-merlons" et le réaménagement du lit du cours d'eau en lits emboîtés (lit d'étiage restreint et lit humide) avec des banquettes de plusieurs mètres de large

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de diversifier les habitats et d'améliorer la qualité morphologique du cours d'eau, de façon à satisfaire le bon potentiel écologique de cette masse d'eau fortement modifiée.

Le réaménagement de la Giscle aval consiste à la suppression de "digues-merlons" tout en fiabilisant la capacité hydraulique du cours d'eau à raison de 60 à 70 m³/s.

Il s'agit en effet d'éviter en cas de forte crue, le risque de rupture des "digues-merlons" créées au fil du temps par les propriétaires riverains sans prise en compte de l'ensemble du fonctionnement de la rivière.

Cette suppression ne doit pas aggraver le risque d'inondation en lit majeur car elle est conjointe à une augmentation capacitaire hydraulique du lit mineur (réaménagement des profils en travers).

Ainsi, la création de banquettes et d'un lit d'étiage restreint ainsi que la reprise des berges contribueront à améliorer la qualité morphologique du cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à :

- la suppression de remblais (4 ha)
- l'arasement de "digues-merlons"
- le réaménagement du lit du cours d'eau en lits emboîtés (lit d'étiage restreint et lit humide) avec banquettes (de plusieurs mètres de large)
- l'étalement d'une partie des déblais sur des parcelles riveraines agricoles
- le déplacement du chemin communal de Valensole

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le cours d'eau continuera à bénéficier des actions d'entretien et de restauration de la ripisylve des banquettes et berges.

A cause du transport sédimentaire important du cours d'eau et pour éviter que le lit d'étiage ne soit comblé de sables, une opération de curage pourrait s'avérer nécessaire à terme en cas d'absence de crue régulière suffisante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plusieurs procédures administratives pourront être appliquées au projet :

- Autorisation loi sur l'eau (rubrique 3.1.2.0 de l'article L.214 du Code de l'environnement et éventuellement rubriques 3.2.1.0 et 3.3.1.0)
- Autorisation de défrichement (article L.214-13 du Code forestier)
- Déclaration d'Intérêt Général (article L.211-7 du Code de l'environnement)
- Déclaration d'Utilité Publique (articles L.121-1 et suivants du Code de l'expropriation)
- Formulaire d'évaluation simplifié des incidences N2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Suppression remblais STMI	4 ha (environ 50 000 m3)
Arasement des "digues-merlons" et réaménagement du lit du cours d'eau	linéaire de 2,5 km
Étalement d'une partie des déblais (sur une hauteur de 40 cm)	4 ha (environ 15 000 m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Tronçon de la Giscle aval : proximité
chemin de Valensole et rue des
Narcisses (ZA Font Mourier)

Rive droite = Cogolin
Rive gauche = Grimaud

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. 4 3 ° 2 5 ' 4 0 " 6 2 Lat. 6 ° 5 4 ' 6 1 " 8 1

Point d'arrivée : Long. 4 3 ° 2 6 ' 2 9 " 1 8 Lat. 6 ° 5 6 ' 5 4 " 9 5

Communes traversées :
Cogolin et Grimaud

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 "Vallées de la Giscle et de la Môle" Source : inpn.mnhn.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : inpn.mnhn.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cogolin et Grimaud
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : inpn.mnhn.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit des routes départementales du Var approuvé le 4 mars 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : atlas.patrimoines.culture.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide potentielle (code 83DPTVAR0182) "Plaine alluviale et ripisylve de la Giscle"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cogolin et Grimaud couvertes par des PPRN : - PPR aléa inondation approuvé le 30/12/2005 - PPR aléa mouvements de terrain prescrit le 07/01/1997
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : basol.developpement-durable.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 7 juin 2017 fixant les conditions dans lesquelles la masse d'eau "Nappes alluviales de la Giscle et de la Môle" est placée en zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapprochée aval Arrêté préfectoral du 18 mars 2014 complétant l'arrêté préfectoral de DUP du 30 avril 1986 relatif aux prélèvements et aux périmètres de protection des captages de la nappe de la Giscle et de la Môle
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : atlas.patrimoines.culture.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 le plus proche (FR9301622 "la plaine et le massif des Maures, zone spéciale de conservation au titre de la directive habitats) est à plus de 9 kilomètres du projet. Source : inpn.mnhn.fr
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à environ 1 km ("Presqu'île de Saint-Tropez", date de protection du 15/02/1966). Source : atlas.patrimoines.culture.fr

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiel de volume de déblais supérieur à 30 000 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des perturbations du milieu et des habitats sont prévisibles durant la phase travaux de la restauration morphologique. Concernant les poissons, plusieurs dizaines d'anguilles et de chevaines ont été recensés lors des pêches électriques réalisées en 2010 alors qu'un seul barbeau méridional a été identifié dans la Gisle amont. (hors secteur).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Recul du haut des berges sur plusieurs mètres en zone agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif est de sécuriser la capacité hydraulique de ce tronçon de cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des précautions devront être prises pour ne pas impacter la qualité de la nappe alluviale lors des travaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont engendrer la production de déblais a priori inertes et des déchets verts, pris en charge par des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - L'élargissement du lit mineur se fera en zone agricole. - Le déplacement du chemin de Valensole - L'éventuel création de cheminement doux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les travaux de restauration morphologique seront réalisés uniquement s'ils permettent de maintenir voire augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et donc de ne pas aggraver le risque inondation. Les travaux seront planifiés hors période de crue et aucun engin de chantier ne sera stationné dans les axes d'écoulement.
- L'intervention en lit mineur consiste à la reprise des berges et aucunement à un curage du fond du lit. Ainsi, la couche protectrice de la nappe sablo-limoneuse ne sera pas atteinte et tout point d'entrée de contamination en nappe sera évité. Si toutefois cela devait arriver, il s'agira de rendre à nouveau étanche la couche argileuse pour éviter toute intrusion de ruissellements et pollutions issus de la surface vers la nappe.
- La diversité faunistique et floristique est relativement pauvre. L'intervention en période d'étiage sera moins néfaste aux populations. Par ailleurs, les travaux engagés permettront de limiter l'expansion des espèces envahissantes et de restaurer les berges avec des essences plus adaptées au cours d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car il est restreint géographiquement dans un secteur où la rivière évolue dans un espace très contraint et uniforme. C'est d'ailleurs un tronçon qualifié de masse d'eau fortement modifiée par le SDAGE. Dans les 2,5 km de cours d'eau identifiés, les anguilles et cistudes semblent les seules espèces d'intérêt présentes. Les incidences du projet, principalement en phase de travaux, pourront être contrôlées et réduites. L'instruction d'un dossier loi sur l'eau précisera l'ensemble des impacts sur les milieux aquatiques de ce projet et donnera les mesures d'évitement et de réduction nécessaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cogolin

le, 22 JUL. 2019

Signature

